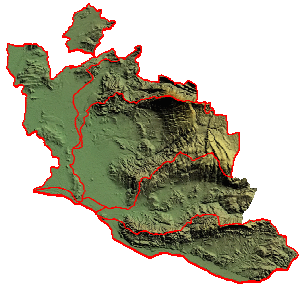
Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur



EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux

Mares de la Pavouyère

(Mormoiron, 84)

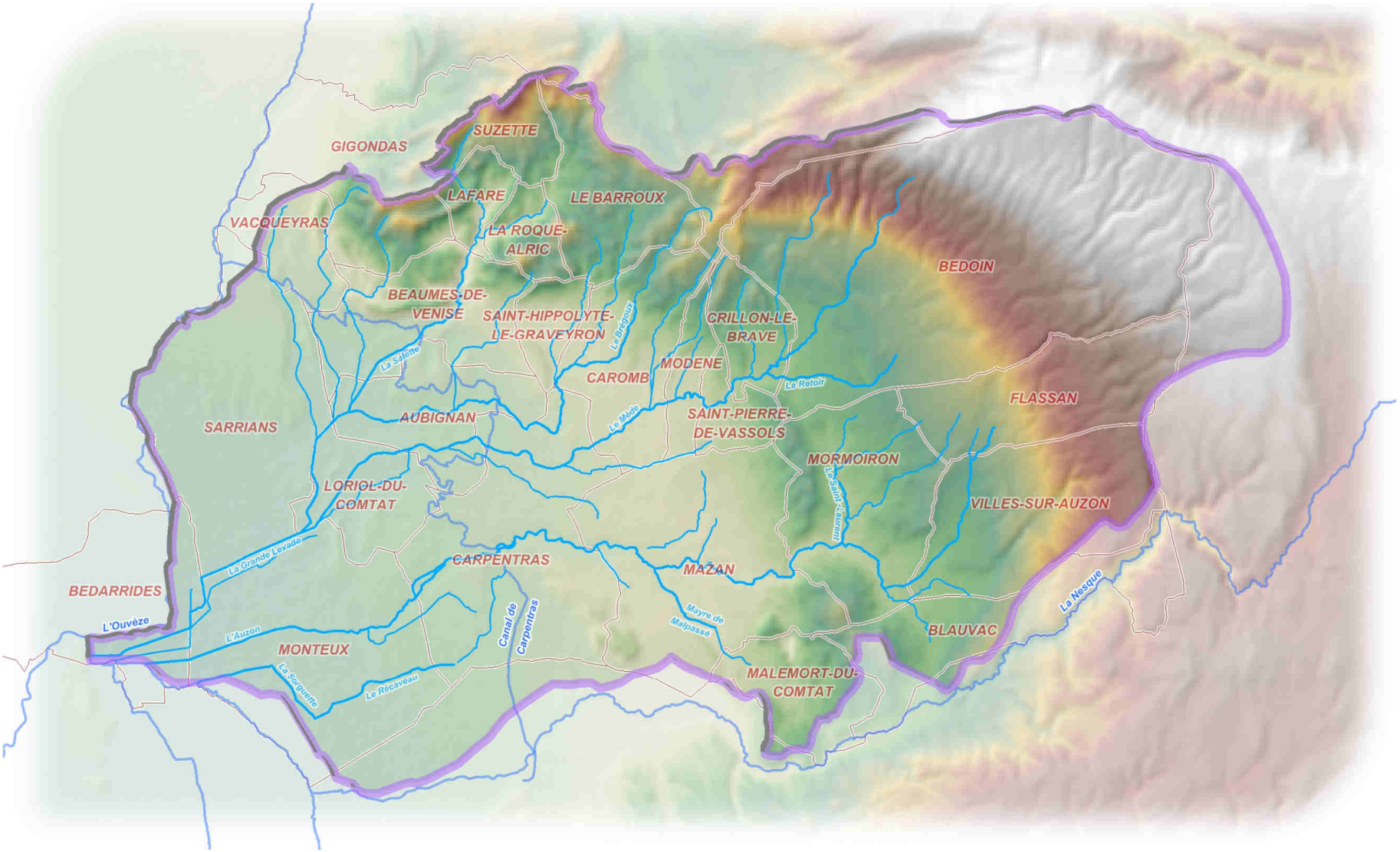
- L'EPAGE SOMV
- Le CEN PACA
- Le plan de gestion

agence de l'eau

Département de VAUCLUSE


EPAGE
Sud-Ouest Mont Ventoux

Le bassin versant du Sud-Ouest Mont Ventoux



Le territoire administratif de l'EPAGE :

- 16 membres actuellement : 15 communes et 1 communauté de communes
- A partir du 1er janvier 2018, adhésion des communautés de communes/d'agglomération par représentation-substitution

Les compétences :

- La restauration et l'entretien des cours d'eau
- La réduction de l'aléa du risque inondation
- La restauration hydrogéomorphologique des cours d'eau
- La préservation des zones humides






Le projet de conservation des mares de la Pavouyère :

- Juin 2012 : Sollicitation de l'Agence de l'Eau pour une acquisition du site par l'EPAGE
- Février 2015 : Décision du conseil syndical de l'EPAGE d'engager une opération sur le site (acquisition, gestion, ouverture au public)
- Juin 2017 : Achat à la SCI LAMY de 4,7 ha, conventionnement avec la mairie de Carpentras pour 1,6 ha
- Septembre 2017 : Intégration du site au réseau départemental des Espaces Naturels Sensibles, conventionnement avec le CEN PACA pour la gestion du site
- Décembre 2017 : Première réunion du comité de gestion, démarrage de l'élaboration du plan de gestion

Conservatoire
d'espaces naturels
Provence-Alpes-Côte d'Azur














Le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA) est une **association** à but non lucratif, d'intérêt général qui a pour mission la **préservation du patrimoine naturel** de la région PACA.



Azuré de la sanguisorbe
© Bertrand Guibert

Statut

Le CEN PACA est :

- agréé au titre de la protection de la nature dans un cadre régional (décret n° 2011-832 du 12 juillet 2011)
- **agréé par l'Etat et la Région** au titre de l'article L414-11 du Code de l'environnement
- composé d'un :
  - Conseil d'administration de 16 membres
  - Conseil scientifique de 14 membres
- membre de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturel (30 membres)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

ARRETE
PORTANT AGRÉMENT DU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR (CEN PACA)

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
et
le Président du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.414-11, D.414-30 et D.414-31 ;

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment son article 129 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services et organismes de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n°2011-1251 du 7 octobre 2011 relatif à l'agrément des conservatoires régionaux d'espaces naturels ;

VU l'arrêté du 7 octobre 2011 du 7 octobre 2011 relatif aux conditions de l'agrément des Conservatoires régionaux d'espaces naturels ;

VU l'arrêté ministériel du 13 mars 2012 portant agrément de l'association fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN) ;

VU l'avis n°2013-13 favorable du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU l'avis favorable de la fédération des conservatoires pour la demande d'agrément du Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte-d'Azur du 8 octobre 2013 ;

VU l'avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Provence-Alpes-Côte-d'Azur du 22 novembre 2013 ;

VU la délibération n°14-32 du 21 février 2014 du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte-d'Azur agréant le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte-d'Azur pour une durée de 10 ans ;

Considérant la demande d'agrément du conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur du 11 octobre 2013 ;

Sur proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales et du Directeur général des services du Conseil régional ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1

Le Conservatoire d'espaces naturels de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (CEN PACA), dont le siège social se situe Immeuble "Atrium" - Bâtiment B / 4, avenue Marcel Pagnol / 13100 Aix en Provence, est agréé au titre de l'article L. 414-11 du code de l'environnement, pour une durée de 10 ans à compter de la date de signature de la présente décision.

ARTICLE 2

La présente décision d'agrément vaut approbation du plan d'actions quinquennal figurant dans le dossier de demande du Conservatoire d'espaces naturels de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

ARTICLE 3

Le secrétaire général pour les affaires régionales de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le directeur général des services du Conseil régional, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, au recueil des actes administratifs de la préfecture région Provence-Alpes-Côte d'Azur et au recueil des actes administratifs de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Marseille, le - 6 JUIN 2014

Le Préfet de région
Michel CADOT

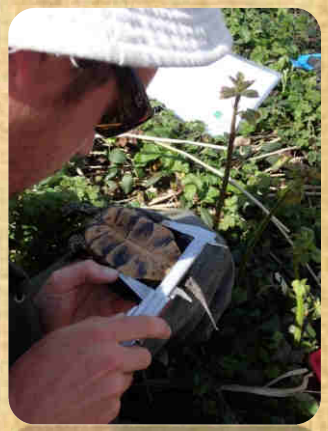
Le Président du Conseil régional
Michel VAUZELLE

Arrêté portant agrément du CEN PACA

L'action du CEN PACA s'articule autour de 4 axes majeurs

1. Connaître

- **Mener des études scientifiques, des inventaires et des suivis Écologiques**
- **Capitaliser et diffuser des connaissances**



Etude de la répartition des Cistudes d'Europe sur la Durance, sud-ouest du Mont-Ventoux et pourtour de l'étang de Berre (84) © Julia Cochet

2. Protéger

- **Acquérir des terrains remarquables ou passer des conventions avec des propriétaires**



Coacquisition de 2,8 ha de prairies humides à Antibes par le CEN PACA et la mairie d'Antibes (06) en 2013 © Bénédicte Meffre – CEN PACA



3. Gérer

- **Réaliser des plans de gestion qui définissent les usages et les actions à mettre en œuvre**
- **Assurer la gestion des espaces naturels**

Pose de ganivelles sur le cordon coquillier des Palous pour la nidification des Sternes naines, Saint-Chamas (13) © Bénédicte Meffre – CEN PACA

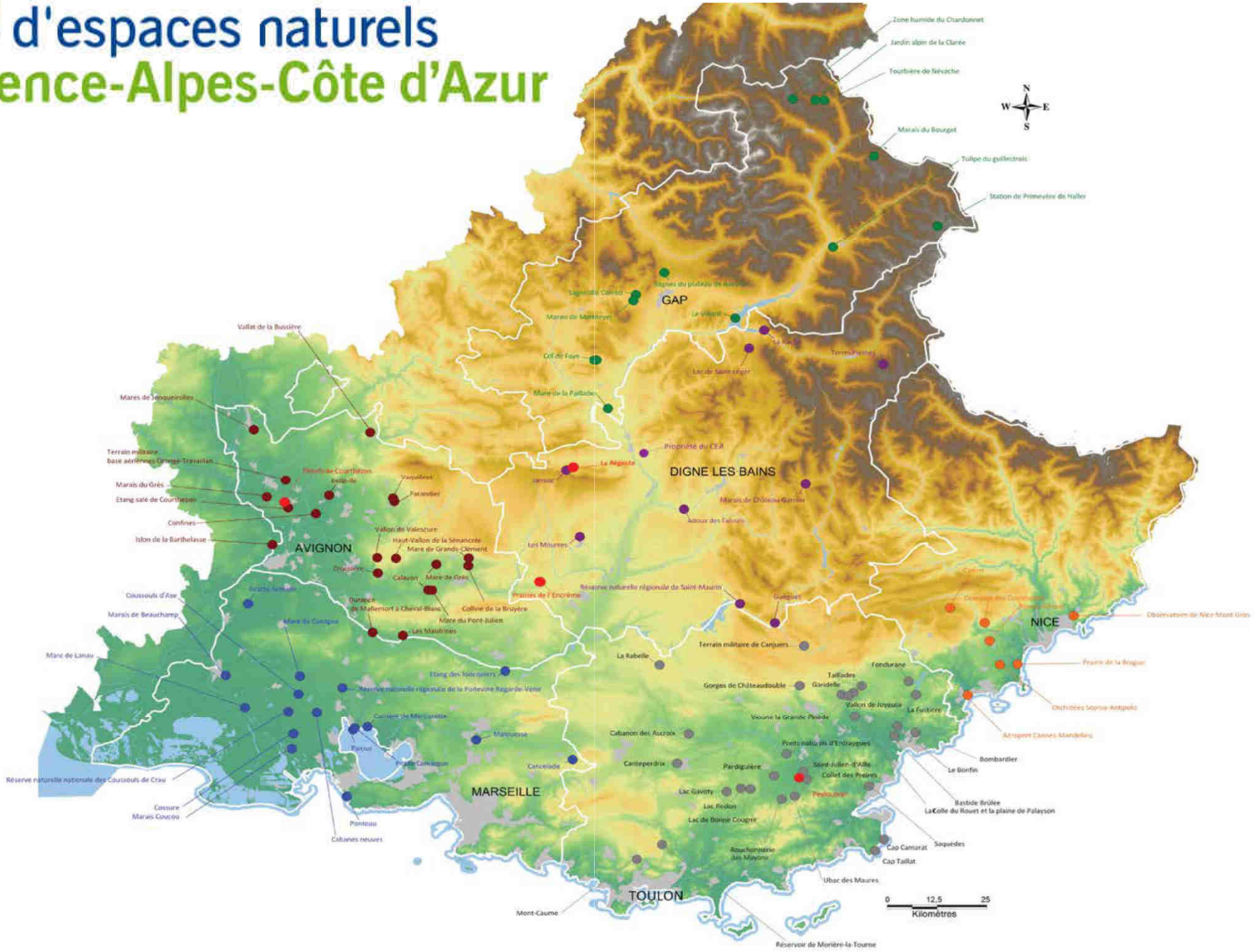
4. Valoriser

- **Informer et sensibiliser le public**



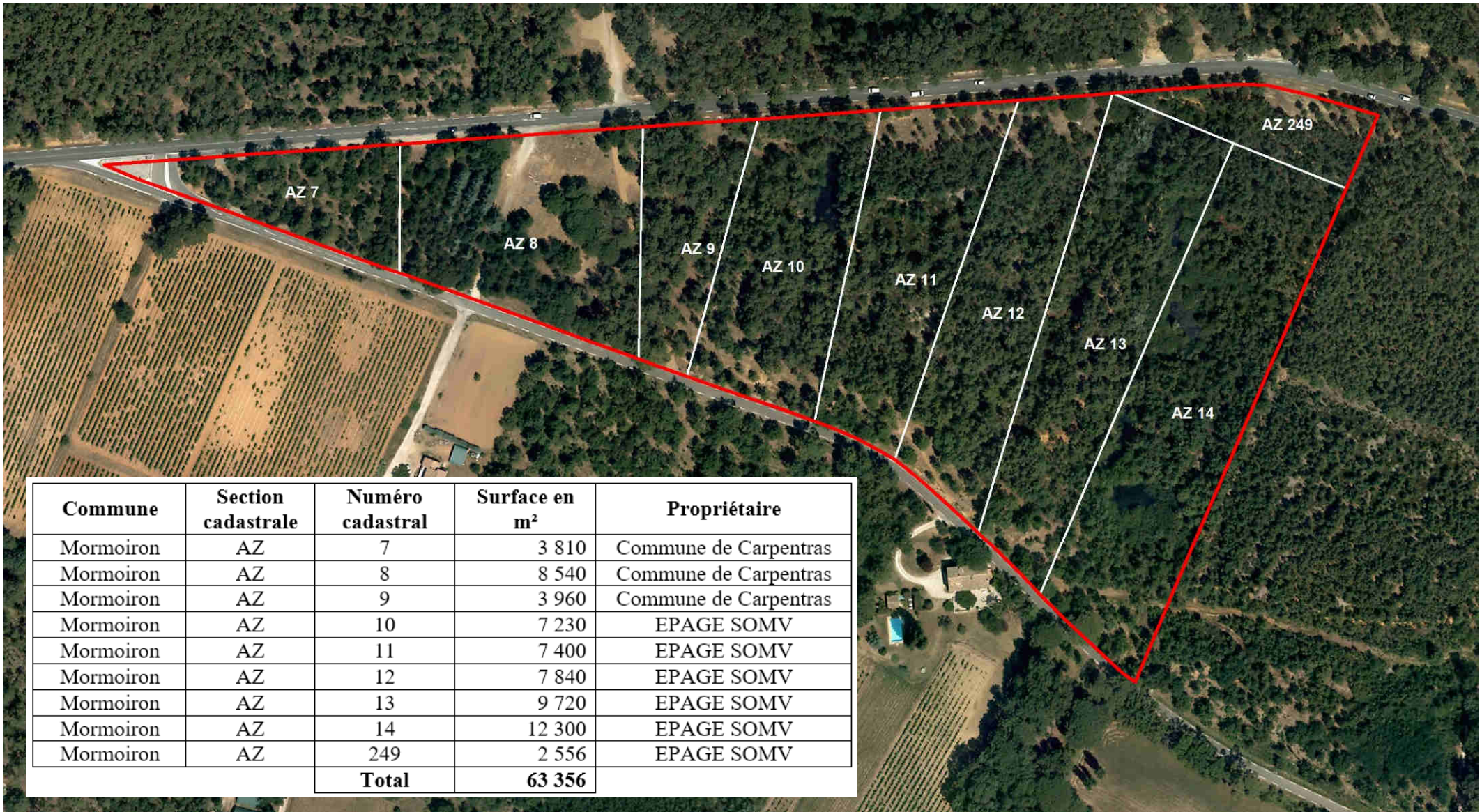
Sortie « Minéraux et flore du massif de l'Estérel » (06) avril 2013 © Jean-Pierre Fromentin – CEN PACA

Conservatoire
d'espaces naturels
Provence-Alpes-Côte d'Azur

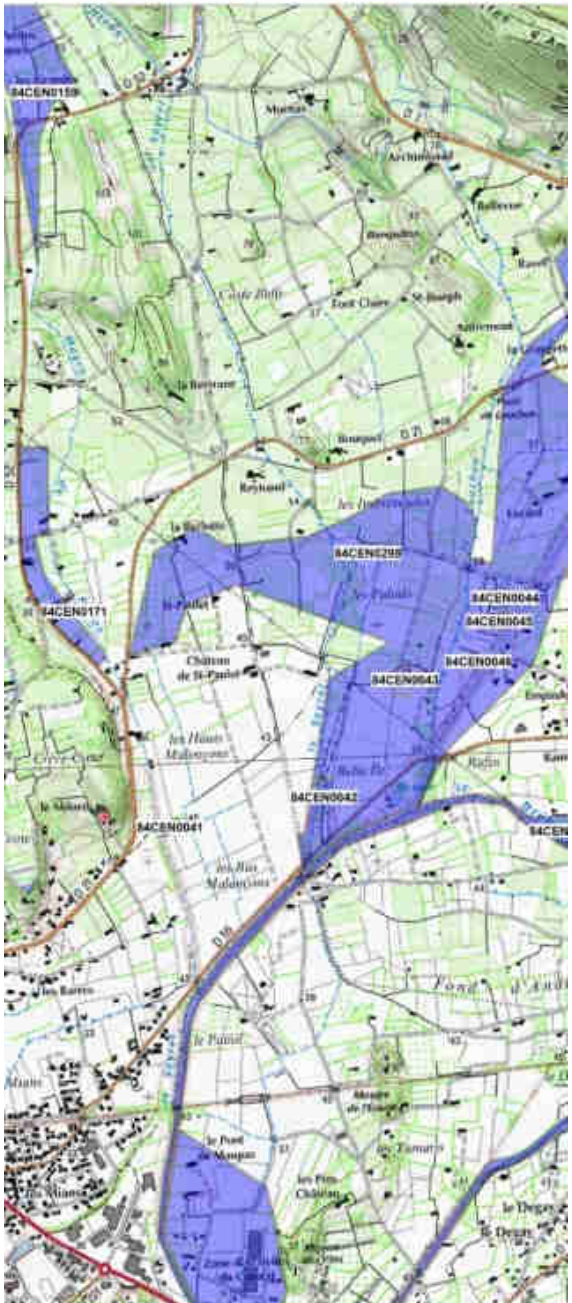


La démarche Plan de gestion

Périmètre projet



Commune	Section cadastrale	Numéro cadastral	Surface en m²	Propriétaire
Mormoiron	AZ	7	3 810	Commune de Carpentras
Mormoiron	AZ	8	8 540	Commune de Carpentras
Mormoiron	AZ	9	3 960	Commune de Carpentras
Mormoiron	AZ	10	7 230	EPAGE SOMV
Mormoiron	AZ	11	7 400	EPAGE SOMV
Mormoiron	AZ	12	7 840	EPAGE SOMV
Mormoiron	AZ	13	9 720	EPAGE SOMV
Mormoiron	AZ	14	12 300	EPAGE SOMV
Mormoiron	AZ	249	2 556	EPAGE SOMV
		Total	**63 356**	



La démarche Plan de gestion

Évaluation, Orientation, Concertation, Planification

PHASE 1 : **DIAGNOSTIC** biologique, fonctionnel et socio-économique.

① Inventaires biologiques et synthèse des connaissances

+

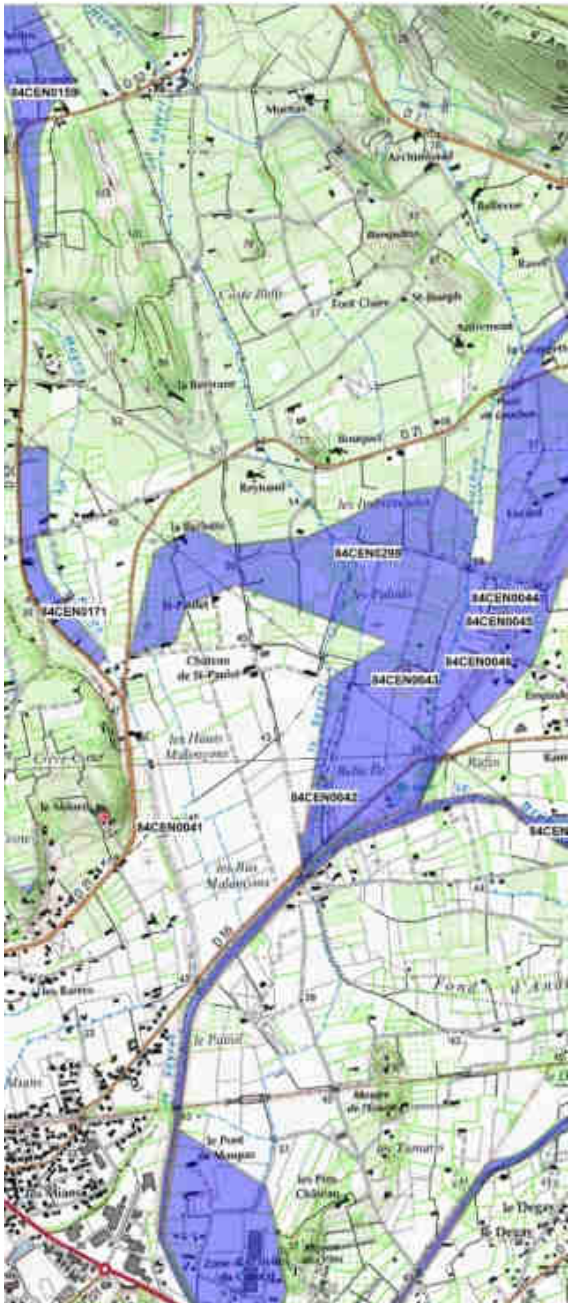
② Statuts de protection, Listes rouges d'espèces rares et menacées...

↓

③ **VALEUR PATRIMONIALE**
(enjeux principaux)

↓

④ **OBJECTIFS A LONG TERME**



La démarche Plan de gestion

Évaluation, Orientation, Concertation, Planification

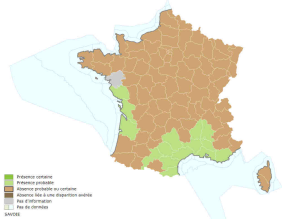
PHASE 1 : ENJEUX CONNUS.

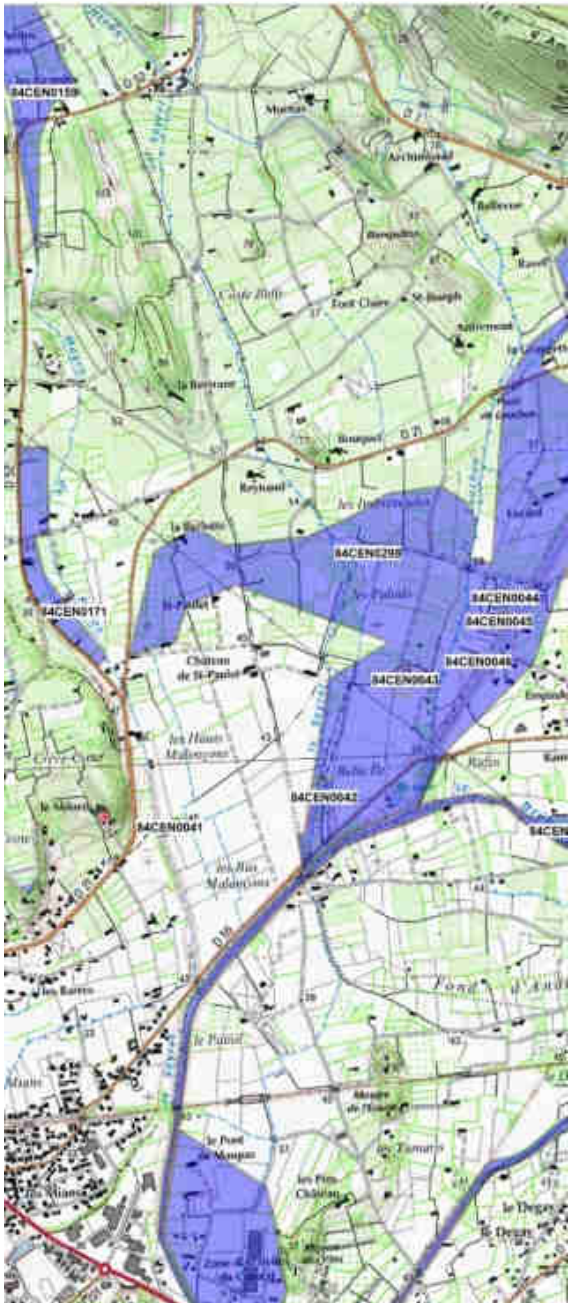
Carex punctata
Phleum arenarium
Silene portensis
Trifolium diffusum





Crapaud commun
Crapaud calamite
Rainette méridionale
Pélodyte ponctué
Pélobate cultripède





La démarche Plan de gestion

Évaluation, Orientation, Concertation, Planification

PHASE 2 : Analyse et opérationnalité.

⑤ Facteurs d'influence :

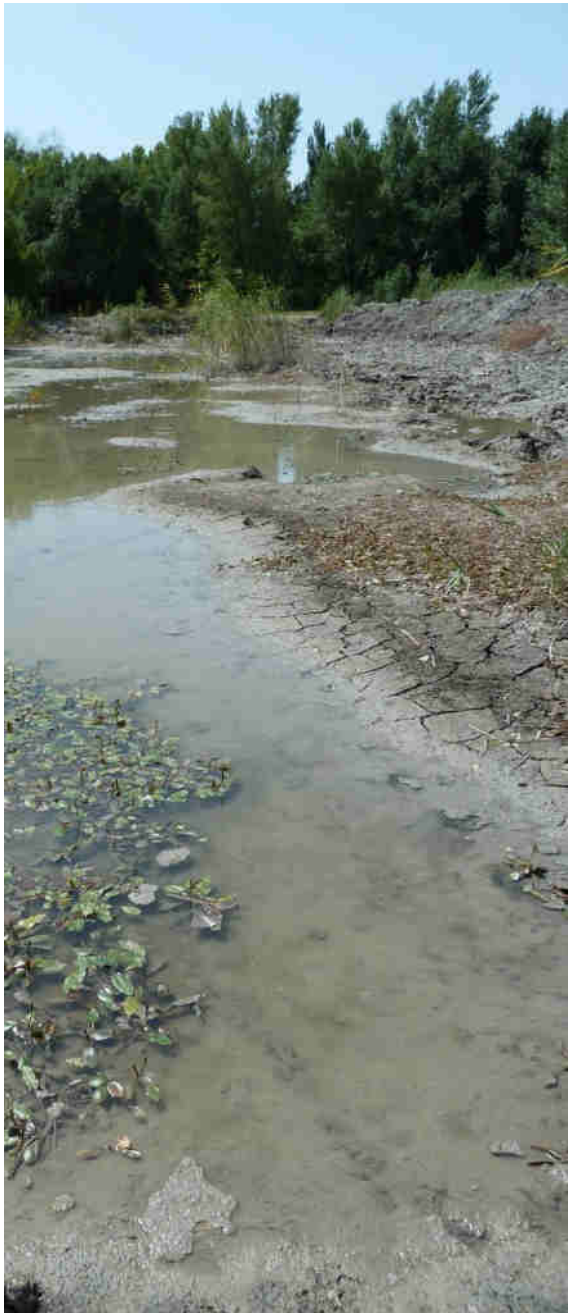
- *Spontanés, naturels…*
- *Anthropiques (usages, pratiques…).*
- *Contraintes de gestion.*
- *Législation, réglementation…*

⑥ Compatibilité enjeux/usages et objectifs à long terme.

CONCERTATION

⑦ **Objectifs du plan quinquennal**

⑧ Définition, hiérarchisation et chiffrage des opérations.



La démarche Plan de gestion

Évaluation, Orientation, Concertation, Planification

Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur

TE02	Convertir la friche agricole du Grand Travers en « culture à messicoles »	Ordre de Priorité		
Objectif du plan	OC2.2 I Préserver les habitats et les espèces caractéristiques du site	1	2	3

Problématique, Objectifs de l'opérations et Description

Problématique : Les plantes messicoles ou plantes des moissons ont beaucoup régressée au cours du XIX^e^ siècle, en cause les modifications et l'intensification des pratiques culturales. Les espèces messicoles (coquelicots, bleuets, adonis etc.) se retrouvent à présent au mieux en bordure de champs ou sur les talus, désertant les champs de céréales qu'elles occupaient depuis des millénaires. Cette situation pourrait à l'avenir conduire à la disparition de plusieurs espèces. Les messicoles font l'objet d'un Plan National d'Actions 2012-2017, décliné en Plan Régional d'Actions en PACA.

Objectifs de l'opération : Conservation des espèces de messicoles. Information et sensibilisation du public.

Description des opérations :

Achat des semences
Plusieurs sources d'approvisionnement possible : Agribio 04 (céréales non traitées et variétés anciennes), Coopérative agricoles bio.
Volume nécessaire : 50 kg
Prix indicatif ≈ 15 € pour un sac de 25 kg de blé non trié
Préparation du sol
Labour peu profond de 15 à 20 cm et passage d'un brise-motte si nécessaire.
Prestation forfaitaire d'un agriculteur
Semis à la main
Chantier école avec des écoles primaires et/ou collèges de Forcalquier
Chantier vert proposé dans le cadre des sorties nature du CEN PACA
Suivi de la parcelle et accompagnement des actions par le CEN PACA

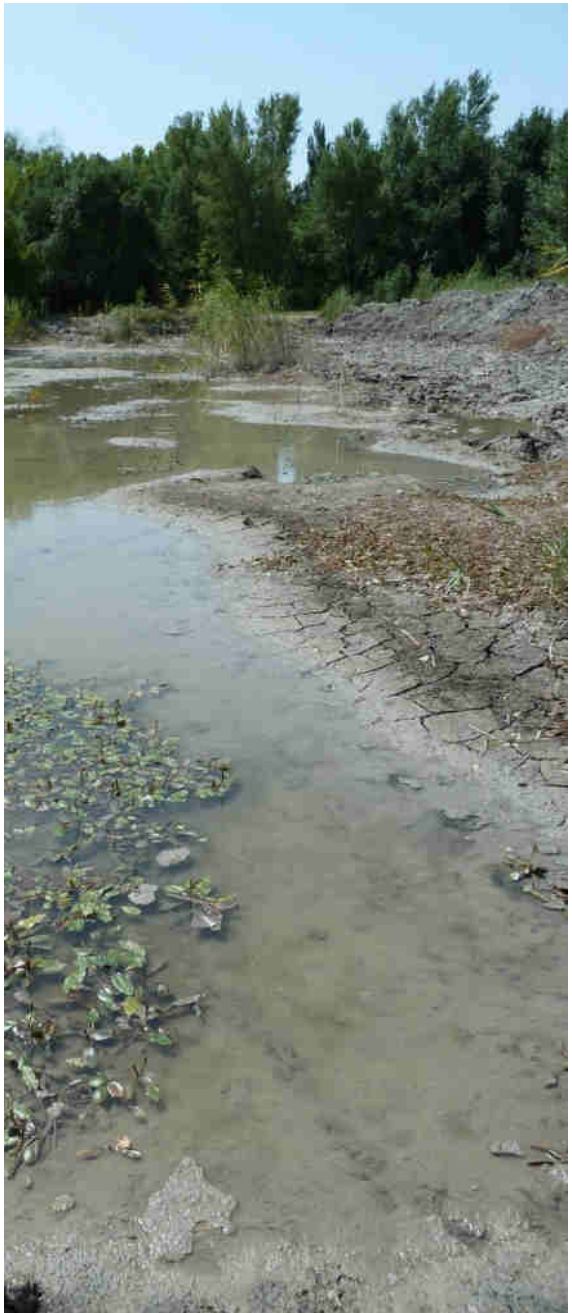
Autres actions pouvant être envisagées :

- Développement et création d'outils pédagogiques (livret, QR code etc.) de présentation et d'identification de plantes messicoles présentes sur le site des Mourres et sur les espaces verts de la commune de Forcalquier eux aussi reconvertis en champs à messicoles.

Partenaires pressentis	Commune de Forcalquier /CEN PACA/CBNA
Articulation avec d'autres programmes	Plan Régional d'Actions en faveur des messicoles (PRA) Programme d'entretien des espaces verts de la commune

Calendrier / Nature des opérations	Opérateur	Juin	Sept/oct	Temps de travail	Coût
Préparation du sol (labour/griffage)	Agriculteur	-	x	1 à 2 passages d'un tracteur (½ j à 1 j)	50 € à 100 €
Semis de céréales et messicoles	Scolaires ? CEN PACA	-	x	½ j à 1 j	30 €
Suivi CEN PACA	CEN PACA	x		1j	351 à 385 €
Accompagnement CEN PACA	CEN PACA	-	x	3j	973 à 1 075 €
Création outils pédagogiques	CEN PACA			10 j	2 871 €
Total année	-	-	-	5 jours (hors communication)	1 404 € à 1 590 € (hors communication)

Coût estimé de l'intervention du CEN (hors communication)	Pour 1 an	1 324 € à 1 460 €
Autres dépenses d'entretien de la parcelle (travail du sol, achat des graines)	80 à 130 €	
Autres dépenses de communication	A déterminer	
Financeur possible	Commune de Forcalquier/ Département 04	
Superficie ou linéaire estimé :	0,4 ha	



La démarche Plan de gestion

Évaluation, Orientation, Concertation, Planification

Legende : Previsionnel : X prevu ; (X) potentiel ; --- envisage et dependant d'une autre action / mise en œuvre reelle : case coloriee en vert

OBJECTIFS	OPERATIONS	PREVISIONNEL et MISE EN ŒUVRE REELLE										EVALUATION			
Code	Intitulé des opérations du plan de gestion	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Réalisation	Succès de l'opération	Observations	Reconduit au PDG 2015-2025
1. Conserver les faciès de végétation et les espèces végétales et animales patrimoniales (Azuré de la sanguisorbe) et diversifier les cortèges floristiques															
O.1.1	Maîtriser l'embroussaillement sur les formations herbacées de la zone nord														
GH1	Maîtriser le développement des ligneux sur la zone nord par de l'entretien mécanique ponctuel		x		(x)							Non réalisé		Problématique accrue du fait de la dynamique d'assèchement du marais.	Oui
SE1	Suivi de la végétation	X	x		x		x					Réalisé	Efficace	Suivi de la flore basé sur des relevés sur transects réalisés dans le cadre du programme RhoMéO.	Oui (par suivi territoire)
SE2	Suivi des espèces patrimoniales végétales patrimoniales (Ophioglosse, Gentiane pneumonanthe, orchidées des zones humides)		x		x		x					En cours	Efficace	Suivi de la flore basé sur des relevés sur transects et recherche de stations.	Oui
SE3	Suivi de la population d'Azuré de la sanguisorbe et de la Sanguisorbe officinale	x		x		x						En cours	Efficace	Fortes fluctuations de la population avec une chute des effectifs en 2012 et 2013. Effectifs en hausse depuis 2 ans mais la population reste très fragile.	Oui
O.1.2	Expérimenter des modes de gestion permettant de contenir le développement arbustif et diversifier la flore dans la zone sud. Favoriser l'Azuré de la sanguisorbe														
GH2	Pâturage par les chevaux	x	x	(x)	x	(x)	x					En cours	Efficace	Bonne consommation de la litière sèche et maintien de la prairie humide. Pas d'impact sur les ligneux.	Oui
GH3	Mise en défens du secteur à Sanguisorbe officinale et à Ophioglosse	X	X	X	(x)	(x)	(x)					En cours	Efficace	Pâturage en dehors de la période floraison des espèces ciblées (automne)	Oui
O.1.3	Rechercher les conditions d'une restauration du fonctionnement hydraulique avec les acteurs du site														
SAT1	Concertation avec les acteurs du site sur la faisabilité d'une restauration	X	X	X	X	x						En cours	Efficacité partielle	Intérêt montré par certains propriétaires mais la mise en œuvre de l'action nécessite l'accord de tous les propriétaires et usagers.	Oui
SE4	Suivi piézométrique	X	X	X	(x)	(x)	(x)					En cours	Efficace	Malgré quelques problèmes techniques, les premières analyses montrent d'importantes fluctuations du niveau d'eau confirmant le fort assèchement du marais en période estivale.	Oui
2. Information, sensibilisation des acteurs locaux sur la préservation des zones humides															

Un plan d'actions sur 5 ans



La démarche Plan de gestion

Évaluation, Orientation, Concertation, Planification

	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUI	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
ð Réunion 1 : Lancement et présentation de la méthodologie ;												
ð Etat des lieux												
~ Analyse bibliographique et consultation du SINP SILENE												
~ Suivi Amphibiens												
~ Prospections flore patrimoniale												
~ Inventaires entomologiques (odonates, espèces patrimoniales psammophiles…)												
ð Diagnostic												
ð Etablissement des objectifs du plan												
ð Réunion 2 : Présentation du Diagnostic et discussion des objectifs ;												
ð Programme d'actions												
ð Réunion 3 : Présentation du Plan de gestion n°1 ;												

Postes	Jours	Coût forfaitaire HT
Réunion 1 : Lancement et présentation de la méthodologie	2	1 030,00 €
Etat des lieux - Analyse bibliographique et consultation du SINP SILENE - Suivi amphibiens - Prospections flore patrimoniale - Inventaires entomologiques (odonates, espèces patrimoniales psammophiles…) Diagnostic Etablissement des objectifs du plan	12	5 562,00 €
Réunion 2 : Présentation du diagnostic et discussion des objectifs	1	463,50 €
Définition du programme d'actions	3	1 390,50 €
Réunion 3 : Présentation du plan de gestion n°1	3	1 493,50 €
	Total HT	**9 939,50 €**
	Total TTC*	**9 939,50 €**

EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux

Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur



Mares de la Pavouyère

Un complexe de zones humides majeur pour la biodiversité du Vaucluse.



à préserver ENSEMBLE !!

Grégorie Landru
Chargé de mission Zones humides & Sites en gestion

CEN PACA – Pôle Vaucluse
162 rue du vieil Hôpital
84200 CARPENTRAS
Tel. 04 90 60 12 32

Port. 06 87 20 08 61
gregorie.landru@cen-paca.org
www.cen-paca.org

40 ans Agir c'est notre nature

Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur

Merci.

Like